



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2025

Président : Mme Corinne ROSTAN, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 septembre à 18h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne ROSTAN, Maire.

Présents : Brigitte DUCOURTIOUX, Catherine DAVOUST-NICOL, Marilyne CAMBOULIVES, Virginie COMMUN, Elisabeth DUFALLY, Mireille PRADES, Michel MARECHAL, Eric NEIRINCK, Patrice MARCHÈSE, Cédric TATARA, Jean-Luc WEINSTEIN, Christophe GAVILLON

Absent excusé : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Eric NEIRINCK.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 26 juin 2025,
- ❖ Demande de subvention au titre du programme amandes de police 2025, signalisation horizontale et candélabre,
- ❖ Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe statutaire 2027-2030 du centre interdépartemental de gestion,
- ❖ Tarif cantine Adulte extérieur

- ❖ Décisions diverses
- ❖ Informations diverses

Approbation du Procès-verbal du 26 juin 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2025 à 18h a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

Demande de subvention au titre du programme amandes de police 2025, signalisation horizontale et candélabre.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du programme amandes de police 2025.

Description des travaux pour renforcement de la sécurité des piétons :

- Création de traversées piétonnes avec renforcement du marquage par bande d'arrêt véhicules au droit des passages piétons accompagnés de panneaux indicateur type C20a.
- Marquage type « Zig-zag bus » jaune
- Mise en place d'un éclairage solaire à leds sur une intersection et 2 arrêts de bus.
- **Coût H.T total des travaux : 15 350.00€**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

**Montant de la subvention demandée de 80% du montant des travaux H.T :
12 280.00€**

- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.
Cout H.T des travaux restant à charge de 20% : 3 070€

Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du Centre Interdépartemental de gestion.

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (décès, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, CITIS, maternité...).

En 1992, le Conseil d'Administration a pris la décision de créer un contrat-groupe et de le soumettre périodiquement à une mise en concurrence conformément à la réglementation relative à la Commande Publique. Ce contrat présente l'intérêt d'une mutualisation des risques et garantit aux prestataires d'assurance un « portefeuille clients » pertinent.

L'échéance du dixième contrat groupe est fixée au 31 décembre 2026. L'actuel contrat compte à ce jour 639 collectivités adhérentes, soit plus de 44 000 agents CNRACL et plus de 2 000 agents IRCANTEC couverts.

En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG permet à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle « clef en main » et pérenne. En effet, l'expérience dans la passation des marchés publics et l'expertise

du CIG dans le pilotage financier étroit des derniers contrats groupe, ont permis de conserver les taux de cotisation sur la durée du marché. Aucune collectivité membre du contrat-groupe n'a vu, au cours des huit dernières années son taux de cotisation augmenter pour cause de sinistralité dégradée. Cette absence de révision technique des taux a été possible grâce au jeu de la mutualisation et au lissage du risque sur l'ensemble des collectivités adhérentes.

Enfin, à l'appui de la prestation assurantielle, le CIG veille à ce que le prestataire propose, en complément de la garantie, des services associés permettant aux collectivités de piloter et de maîtriser l'absentéisme (expertise, soutien psychologique, formations...).

La Commune de Mittainville soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

Présentation de la procédure :

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou contractuel de droit public) et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL :

- une tranche ferme pour les collectivités de 30 agents CNRACL ou moins ;
- autant de tranches conditionnelles nominatives que de collectivités de 31 agents CNRACL ou plus ;

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à La Commune de Mittainville avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

La Commune de Mittainville adhérente au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier la procédure engagée par le C.I.G.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

VU l'exposé du Maire ;

VU les documents transmis ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ET

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2027.

Tarif cantine Adulte extérieur

Monsieur Marchèse s'interroge sur le tarif de cantine pour les agents communaux et/ou enseignants de la commune inférieur au tarif enfant. Il souhaite porter délibération sur une augmentation au même titre que les tarifs enfants.

Pour rappel, la commune a fait le choix de maintenir un prix bas pour favoriser son personnel et ses enseignants estimant que le coût de l'encadrement ne doit pas leur être impacté. Madame le Maire informe que ces repas sont extrêmement rares et qu'il y a des années que cela ne s'est pas produit. Chacun ayant, jusqu'à aujourd'hui, fait le choix d'apporter son panier repas.

Le vote porte sur l'augmentation du coût facturé aux personnels et enseignants à hauteur du coût facturé par enfant soit 5.06€

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, par 1 voix POUR et 12 voix CONTRE, décide de ne pas adhérer à la proposition de Monsieur Marchèse, optant ainsi pour le maintien du tarif actuel de 3.68€ pour les agents et enseignants de la commune.

INFORMATIONS :

Madame le Maire informe son conseil qu'un courrier a été envoyé à la CART pour solliciter le fond de concours pour une participation à l'investissement d'une porte et volets de la mairie à hauteur de 1 151,22 € pour un investissement HT de 2302,45€

- RD71 / Aménagement

Pour faire suite aux échanges lors de la réunion du 13 mai dernier, portant sur les aménagements mis en place et les vitesses excessives de circulation constatées, un courrier a été envoyé le 31 juillet, aux riverains de la RD 71 Hameau de l'église, expliquant le positionnement du département quant à la proposition d'installer un feu dit « à récompenses »

Monsieur Marchèse, conseiller municipal a eu connaissance de ce courrier entant que riverain. Madame le Maire rappelle à l'ensemble de son conseil que l'Agence IngénierY, en la présence de son directeur, Monsieur PAZKO, a sollicité le département, exploitant de la route départementale, pour leur faire part de la demande de la commune. Le service SMO Voirie a émis un avis défavorable considérant que l'implantation de feux dit « à récompenses » n'est pas compatible avec les aménagements actuels type écluses.

Sans cet avis favorable de l'exploitant, il n'est pas envisageable pour la commune de poursuivre cette hypothèse.

Un audit ainsi qu'un relevé topographique seront réalisés courant octobre afin d'envisager d'autres solutions.

L'implantation de coussin berlinois, au-delà des nuisances sonores et vibrations qu'ils génèrent, et considérant l'avis défavorable de la gendarmerie et des pompiers, reste envisageable au droit des écluses, bien que demandant de déroger aux préconisations.

- Travaux Point à temps

La commune a sollicité le service voirie de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoire pour un appel d'offre pour la réalisation du point à temps sur les routes de notre commune présentant des trous.

Les travaux seront réalisés courant septembre.

- Enfouissement réseau

Suite à la demande d'un particulier d'enfouir les lignes EDF et Téléphone devant sa propriété ayant pour conséquence l'enlèvement de 2 poteaux, la commune a sollicité ENEDIS pour une étude matérielle et financière pour l'enfouissement des autres poteaux dans l'alignement de l'action privée réalisée rue des Roches.

- Faucardage de la mare

La société Terraqua Normandie a débuté l'arrachage des nénuphars mercredi 03 septembre. Les deux jours de travail viennent s'ajouter aux trois jours effectués en juin. La commune est facturée au forfait jour.

Nous y avons découvert une boîte aux lettres, une canne à pêche et un énorme mollusque !

- Dons à la commune

Les gens du voyage ont remis 80 euros à la commune comme participation à l'eau et électricité. Madame le Maire note qu'ils ont été respectueux des lieux et des règles qui leur ont été imposées.

Monsieur et Madame GUERITTE ont fait un don de 1000 euros. L'équipe municipale les remercie vivement pour l'intérêt qu'ils portent à notre village et assure dédier ce don aux futurs travaux de rénovation de l'église.

- **Subvention Vélo Électrique**

Madame le Maire informe que la CART - Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoire, attribue une aide de 150 euros à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf. Cette aide est cumulable avec les autres aides proposées pour le même objet.

Le formulaire est à retirer sur le site de la CART : <https://www.rt78.fr/actualites/une-aide-pour-lachat-de-votre-velo-assistance-electrique>

- **École / Périscolaire**

Madame le Maire présente les effectifs de rentrée 2025-2026 répartis comme suit :

- 7 PS / 6 MS / 11 GS

- 2 CP

- 8 CE1

- 7 CE2

- 14 CM1

- 8 CM2

Soit 63 élèves

24 Maternelles dans la classe de Madame Morucci, Directrice de l'école

CP + CE1 + CE2 = 17 élèves dans la classe de Madame Zambernardi

CM1 + CM2 = 22 élèves dans la classe de Madame Sueur

Comme évoqué lors de notre conseil municipal du 2 juin dernier, le service périscolaire s'organise comme suit :

Au poste d'ATSEM, Bella Ntangere, conserve son poste uniquement sur un temps scolaire. Elle assurera les temps classe, pause méridienne et dortoir.

La garderie du matin sera assurée par Sandrine HERIN, de 07h à 08h20.

La garderie du soir sera sous la responsabilité de Carole-Anne GASS en binôme avec Sandrine (jusqu'à 18h)

NOUVEAUTÉ : Ce service vous sera désormais proposé de 16h30 à 19h.

La pause méridienne sera sous la responsabilité de Sandrine, Carole-Anne et Nathalie qui à tour de rôle, durant une semaine chacune, assureront les services de cantine. Les autres semaines elles animeront en binôme les temps de récréation entre 11h30 et 13h30.

La commune a embauché un nouvel agent pour le poste de ménage de l'école. Nous souhaitons donc bienvenue à Nathalie SALVADOR qui assurera également les postes de service de cantine et surveillance de cour. Son contrat d'un an avec un mois à l'essai porte sur 15h45 annualisées.

Bella a un contrat de 28h38 hebdomadaires annualisées

Sandrine a un contrat de 26h40 hebdomadaires annualisées

Carole-Anne a un contrat de 19h24 hebdomadaires annualisées

Après échanges avec les maires des communes de La Boissière École et Hermeray, nous avons le plaisir de vous annoncer que ces deux communes ont décidé d'ouvrir leur centre de loisirs du mercredi et petites vacances scolaires aux mêmes conditions tarifaires pour les enfants scolarisés hors communes.

Nous les en remercions vivement.

Les travaux de remise en état de la classe dans le bâtiment mairie ainsi que dans le dortoir ont été réalisés par le peintre Sabatier, au mois de juillet.

Madame le maire remercie Brigitte Ducourtioux, Marilyne Camboulives, Cédric Tataïa, Dany Boukkelala et Hervé Rostan pour leur participation à l'installation des jeux thermocollés dans la cour d'école. Il s'agit d'une marelle, d'un labyrinthe et d'un escargot.

- Embauche agent technique

Pour permettre à Jérôme de reprendre son travail sereinement, la commune sollicite l'agence ACTIVITY du département pour la mise en place d'un contrat aidé. Cette personne viendrait en binôme aider Jérôme dans ses tâches.

Madame le maire propose un contrat de 20h (minimum à l'embauche dans le cadre d'un emploi aidé). Le total brut du salaire est de 1163,43€ - aides à percevoir est de 617,77€ - le reste à charge pour la commune est de 545,66€.

La période d'embauche ira jusqu'aux vacances d'octobre.

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

Questions/observations = aucune

- AMR78 / Logements d'urgence

Brigitte Ducourtioux et Corinne Rostan sont heureuses de vous annoncer l'ouverture des deux logements d'urgence pour les femmes victimes de violence conjugales dernière quinzaine de septembre. Courant de l'été, les achats des équipements électroménagers, mobilier et petits équipements type vaisselle ont été réalisés et entièrement financés par l'AMR78 plus les dons récoltés lors de la journée de la femme du 08 mars dernier.

Nous remercions l'aide de la Croix Rouge pour son don de vaisselles et ustensiles de cuisine. La société DARTY a consenti à une remise de 5% sur l'ensemble de l'électroménager et une livraison gratuite.

- Reconnaissance opérationnelle périodique des PEI - Points d'Eau Incendie

Madame le maire a été informée, conformément au Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, que les sapeurs-pompiers du Centre de secours de Saint-Léger-en-Yvelines vont procéder, entre le 06 et le 26 octobre à la reconnaissance opérationnelle de la moitié des PEI situés sur Mittainville.

L'autre moitié sera réalisée en 2026.

Cette reconnaissance a pour objet principal de vérifier l'accessibilité aux engins de lutte contre l'incendie, la signalisation et les abords. Elle ne se substitue pas aux contrôles techniques ni aux opérations de maintenance réalisés par le service public de la DECI placé sous notre autorité.

- Élections municipales

Madame le maire informe que les dates des prochaines élections municipales, par décret, ont été fixées au 15 et 22 mars 2026.

Elle tient à rappeler, entre autres à Monsieur Marchèse qui a fait savoir qu'il se porte candidat ainsi qu'aux élus sortants, que la période électorale a débuté lundi 1er septembre. Entrent en vigueur certaines règles précises concernant la communication en matière préélectorale. Elle souligne l'interdiction de faire des campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion de la collectivité [article L52-1 du code électoral]

Madame le maire attire l'attention de chacun sur le respect des temps exclusivement réservés aux activités de la commune type recollement, activités périscolaires, animations CCAS, etc...ou par supports de communication de ne pas faire état d'une propagande à des fins électorales. La communication devant rester purement « neutre politiquement » et informative.

Une page dans le prochain Écho de la mare sera réservée au nouveau mode de scrutin.

AGENDAS

- 06 septembre, le CCAS organise un repas pour fêter les 100 ans de Germaine BERAS.

- 11 septembre : Usine à Chapeaux (déclinaisons Virginie)

- Journées du patrimoine

19 septembre : journée Enfants du Patrimoine. Les élèves de CM1 et CM2 participeront à cette journée sur un temps d'après-midi, consacrée à la découverte du patrimoine par la visite de l'église. Ce programme sera inscrit sur le site du CAUE qui promouvoir les manifestations liées à la découverte du patrimoine avec la participation de la Fondation du Patrimoine.

Une petite conférence sur le bâtiment, son mobilier et son histoire sera proposée. Elle évoquera le passé de l'église et enrichira le vocabulaire lié au lieu de culte. La restauration de l'église sera expliquée.

Une chasse au trésor conduira les élèves à la recherche d'éléments sous forme de puzzle pour permettre de reconstituer un mobilier ou lieu évoqué lors de la visite.

20 septembre : Concert du Trio Alcyone formé de deux violons et un violoncelle dans l'église à 16h

21 septembre : visite de l'église de 15h à 17h suivie d'un conte musicale écrit et arrangé par Valérie Leduc à 17h30

27 septembre : dédicace organisée pour le premier roman de Julie Lacour-Salmoiraghi « L'Étrangère »

04 octobre : Réunion publique de 10h à 12h à la salle des fêtes portant sur la présentation du nouveau syndicat d'ordures ménagères le SICTOM, qui à partir du 1er janvier 2026 fera la collecte des déchets.

Ce même jour, à 11h, des motos Harleys et voitures Mustang traverseront le village

05 octobre : Prix Mittainville à l'hippodrome de Rambouillet. 50 places sont offertes aux mittainvillois. Par retour de mail, ils devront en faire la demande et les retirer en mairie.

La séance est levée à 20h30,
Le secrétaire de séance,
Eric NEIRINCK.



Le Maire,
Corinne ROSTAN.

